

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Date de convocation :	23 septembre 2025
Date d'affichage :	23 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	21
Excusés :	6
Dont Représentés :	3
Absents :	2

Convocation du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Étaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire,
Messieurs LÉZÉ Joël, PRONO Michel, Maires délégués,
Mesdames et Messieurs, BAINVEL Marc, PERRON Jocelyne, CORBEAU Jean-Michel, LECOEUVRE Estelle, CARMET Christian, BONNIER-BORE Audrey, LEROY Philippe, Adjoints au Maire,
Mesdames et Messieurs, CHOQUET Amandine, DEFONTAINE Jacques, LEGENDRE Anne-Florence, MATAILLET Mathilde, MERIC Dominique, MOREAU Olivier, PAPIN Nathalie, PELLETIER François, PORCHER Maryvonne, RICHAUME Stéphane, SALVETAT Arnaud, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, BRANCHEREAU Frédéric, CLAIN Fabienne, DAVIAU Nelly, GRIFFON Jérôme, LECRIVAIN Bertrand, VAN HILLE Catherine,

Étaient absentes : Madame GIBAULT Audrey, PIHOUEE Valérie,

Étaient représentés : Messieurs, BRANCHEREAU Frédéric, GRIFFON Jérôme, LECRIVAIN Bertrand

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice Générale des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur DEFONTAINE Jacques, conseiller municipal

Quorum : 21 conseillers sur 29 sont présents. Le quorum est atteint.

MAIRIE DES GARENNES-SUR-LOIRE

25.07.09 Urbanisme – – Planification Et Aménagements – Plan Local d’Urbanisme De La Commune Déléguee De Juigné Sur Loire – Modification n°1 - Approbation

Monsieur le Maire explique :

Il rappelle la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2025 prescrivant la modification du plan local d'urbanisme portant sur deux objectifs :

- Le reclassement d'une zone Uec en zone UA, afin de permettre la construction de logements sociaux
- La délimitation d'un périmètre de sursis à statuer dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de Chambretault

Il rappelle : • qu'une enquête publique s'est tenue du lundi 30 juin 2025 au jeudi 31 juillet 2025.
 • qu'un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal administratif de Nantes et que ce dernier a tenu au total 3 permanences. Un registre d'observations a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Il rappelle : • 22 personnes publiques se sont vu notifier le dossier. 4 ont répondu et émis un avis favorable

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

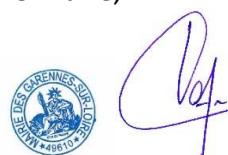
Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue ;

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L 153-36 à 38 et L 153-40 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la modification n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Le 30 septembre 2025,
Le Maire,



Jean-Christophe ARLUISON

Rendu exécutoire par Télétransmission en préfecture, publication et mise en ligne le 30/09/2025